

Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 JUIN 2026 A 20 H

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 Juin à 20 H, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} Juin 2026 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : MMES, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, INIGO, LOCHON, LONGIN, MAGNAUDEIX, PAQUET, POUJOULY, TRESGOTS, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. GRASSAT (pouvoir à Mme POUJOULY), Mme LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme PAQUET), M. PERSIL (pouvoir à M. CARRIER), M. WECKSTEIN (pouvoir à M. MAINGUY),

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme BIOULAYGUES est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Pas d'observations de la part des membres du Conseil Municipal.

Vote : approuvé à l'unanimité

3) COMPLEMENT ET PRECISION A LA DELEGATION A M. LE MAIRE-DL 31/2026

A la demande de la Préfecture il est nécessaire de préciser certaines délégations accordées sur le CR et la DL17/2026. Sont arrêtées les décisions suivantes :

- Article 2 : Abrogé
- Article 3 : Abrogé
- Article 13 : Limite fixée à 5 000 euros/sinistre
- Article 15 : Droit de préemption montant inférieur à 300 K€
- Article 16 : Limite fixée à 1 000 euros
- Article 18 : Limite fixée à 500 K€/année civile
- Article 21 : Montant inférieur à 300 K€
- Article 26 : Abrogé
- Article 28 : Abrogé

Vote : approuvé à l'unanimité

4) AIRE DE LOISIRS : VALIDATION ET ENGAGEMENT D'UN GEOMETRE POUR LA DELIMITATION DES PARCELLES POUVANT ETRE CONCEDEES - DL 32/2026

Devant la demande d'un investisseur privé pour la location d'une partie des parcelles 22, 23, il est nécessaire de délimiter la parcelle dévolue à cette activité par un bornage officiel. Après demandes auprès de géomètres agréés le devis d'EUCLYD géomètre expert, d'un montant de 2 064 euros, est proposé.

Vote : approuvé à l'unanimité

5) AIRE DE LOISIRS : ACCORD POUR ACHAT DU MATERIEL POUR LA REALISATION DES RESEAUX – DL 33/2026

Afin de créer les tranchées des réseaux nécessaires aux activités (eau, électricité, fibre) et devant la réduction des subventions attendues, Monsieur le Maire propose de réaliser les ouvrages en régie afin d'en diminuer le coût. Il est donc proposé de faire l'acquisition d'une pelleuse et outillages pour un montant maximum de 10 K€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la réalisation de cette opération.

Vote : approuvé à l'unanimité

6) PRESENTATION DU PROJET « RENOVATION COMMUNICATION MUNICIPALE » – DL 34/2026

Après présentation du travail de la Commission et échanges entre les membres du Conseil Municipal il est proposé de passer au vote sur les modifications, adaptations et développement des différents outils de communication :

- **site Internet** : refonte ou changement d'hébergeur afin de faciliter le travail du gestionnaire du site et le rendre plus attractif.

Vote : approuvé à l'unanimité

- « **macommuneconnectée** » : communiquer sur les informations d'urgence et utiles validées par M. le Maire avant publication.

Vote : approuvé à la majorité avec 9 POUR et 6 CONTRE

- **communication papier** : création d'une newsletter pour boîmage et mailing dont la fréquence de distribution sera décidée ultérieurement.

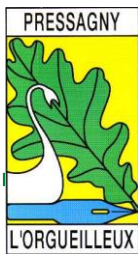
Vote : approuvé à l'unanimité

- « **panneau numérique** » : installation d'un panneau numérique sur la commune

Vote : CONTRE à l'unanimité

- **réseaux sociaux** : création d'un compte Facebook de la commune pour publication informations utiles + relais des associations + communication sur les actions menées par la commune.

Vote : approuvé à la majorité avec 14 POUR et 1 CONTRE



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

7) POINT DE SITUATION

Résidence Croix Rouge : la version 2 du projet proposé par l'architecte va être envoyée aux membres du Conseil Municipal. Une réunion CAUE, aménageur et membres du conseil est programmée le 17 juin 2026 pour validation du projet.

Résidence Croix Rouge - Missions complémentaires du CAUE – DL 35/2026

Devis d'un montant de 1200 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la réalisation de cette opération.

Vote : approuvé à l'unanimité

Maison intergénérationnelle : La vente ayant été ratifiée, des études peuvent être envisagées et des demandes de devis vont être effectuées.

Terrain Cailloutin : Une demande de valeur a été faite auprès des Domaines afin que le conseil municipal décide d'un prix de vente final. Dans la future promesse de vente l'implantation de la construction sera prédéfinie afin d'éviter une éventuelle division du terrain.

Projet « Seine à Vélo » : M. le Maire fait part de la décision de la Cour Administrative d'appel de Douai d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant les travaux sur le tronçon GIVERNY/LES ANDELYS suite au recours de l'association ACBS.

Le président du département a transmis un courrier à M. le Maire ; l'association ACBS a transmis un communiqué à la Mairie. Ces documents sont à retrouver sur le site officiel de la commune à la rubrique Seine à Vélo.

M. le Maire fera prochainement une communication sur cette décision.

8) QUESTIONS DIVERSES

M. INIGO prend la parole.

Sujet 1 : le problème des renards qui dévastent les poulaillers du village :

M. le Maire précise que de nombreux habitants ont subi la perte de leur poulailler suite au nombre trop important de renards sur la commune depuis que les tirs de régulation de nuit sont interdits par Monsieur le Préfet. Il est bien évident que nous n'évoquons pas l'éradication des renards mais simplement une régulation qui se faisait auparavant par les lieutenants de louveterie. Pour que la Fédération des Chasseurs de l'Eure puisse demander une intervention ponctuelle il est nécessaire que les propriétaires touchés remplissent une attestation de dégât (attestation disponible en Mairie).

Sujet 2 : chantier maison intergénérationnelle : il est nécessaire d'organiser au plus vite un « vide maison » afin de libérer de l'espace dans le hangar technique de la Mairie.

M. le Maire prévoit un vide-maison lorsque la totalité de l'inventaire sera réalisé et les démarches administratives validées par le Service des Impôts.

M. LOCHON prend la parole.

Sujet 1 : Fête de la pêche : annulée car 3 bénévoles indisponibles.

Sujet 2 : Fête de la musique prévue le dimanche 21 juin 18 H : la Commission communication est invitée à reprendre la fiche de l'année dernière pour boîtage. Pour l'installation de l'aide est demandée au service technique et aux membres du conseil.

M. CARRIER prend la parole.

Sujet : vétusté des plateaux et tréteaux servant aux manifestations communales et associatives, prévoir leur remplacement.

M. le Maire précise que pour procéder à un remplacement progressif de ce matériel (ayant plusieurs décennies d'activité) il faudra prévoir dès l'an prochain, et chaque année, une ligne budgétaire dédiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h51